

## REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

**Un(e) Harpiste solo /  
Conseiller(e) artistique et pédagogique à mi-temps (8h/semaine) au CRR de Strasbourg**

**Concours le lundi 7 novembre 2022**

Début des épreuves à 9h00 (tirage au sort de l'ordre de passage à 8h30).

Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg au Palais de la Musique et des Congrès (PMC), dans la salle de répétition de l'Orchestre. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le dimanche 30 octobre 2022 au plus tard.

Il est possible d'utiliser une des harpes LYON&HEALY ou CAMAC mises à disposition par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour passer le concours.

→ Les essais sur les harpes de l'Orchestre ont lieu la veille du concours, le dimanche 6 novembre 2022.

Le jour du concours, le temps d'échauffement dépendra du nombre de candidats n'apportant pas leur instrument personnel et pourra donc être limité.

Il est également possible d'utiliser son instrument personnel.

→ Les candidats auront la possibilité de le déposer le dimanche 6 novembre 2022 et de travailler dans la salle du concours.

Pour tous les candidats, la durée de répétition le 6 novembre 2022 dépendra du nombre d'inscrits. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre au 03.68.98.68.21 ou à l'adresse mail suivante : [OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu](mailto:OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu).

## EPREUVES

L'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours.

Diapason de l'Orchestre : LA 442

### 1<sup>er</sup> tour :

- Œuvre au choix parmi les deux suivantes :
  - G. Fauré : Impromptu pour la harpe op. 86
  - R. Glière : Impromptu
- Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

### 2<sup>e</sup> tour :

- P. Hindemith : Sonate, mouvements 1 et 2
- Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

### 3<sup>e</sup> tour :

- C. Debussy : Danses (avec piano)
- H. Berlioz : Harold en Italie (avec alto)
- Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

**Traits d'orchestre** (à télécharger sur notre site internet [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « concours et recurtements »)

- M. Ravel : Tzigane
- M. Ravel : Alborada del gracioso
- R. Strauss : Salomé, Danse des 7 voiles
- R. Strauss : Don Juan
- H. Berlioz : Symphonie Fantastique, un bal
- B. Britten : The young person's guide to the orchestra
- B. Bartók : Concerto pour violon n°2
- A. Berg : Sieben Frühe Lieder, Liebesode et Sommertage
- P.I. Tchaïkovski : Roméo et Juliette
- R. Wagner : Tristan, la mort d'Isolde
- R. Wagner : Walküre Feuerzauber, 3<sup>e</sup> acte, 3<sup>e</sup> scène
- G. Verdi : Un Ballo in Maschera, 2<sup>e</sup> acte
- B. Smetana : Ma Vlast, Vyšehrad / jouer harpes I et II
- I. Stravinsky : Symphonie en 3 mouvements
- G. Puccini : La Bohème, 1<sup>er</sup> acte
- H. Berlioz : Harold en Italie
- P.I. Tchaïkovski : Le Lac des Cygnes (avec violon et violoncelle)

Certains traits d'orchestre pourront être dirigés par le chef d'orchestre.

### Épreuve pédagogique :

- pour les candidats titulaires du CA : entretien de motivation avec le jury
- pour les candidats non titulaires du CA : cours à deux élèves de niveau différent + entretien de motivation avec le jury

## CONDITIONS D'EXERCICE

**Prise de fonction :** à déterminer

**Obligations contractuelles :** 30 services/mois

### **Rémunération :**

En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à l'indice brut 809 (3 220,42 €) ou 826 (3 283,57 €). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.

S'y ajoute la rémunération brute mensuelle pour la fonction de Conseiller artistique et pédagogique à mi-temps : 1 285,26 €.

### Compléments de rémunération :

- Indemnité de fonction : 219,05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12<sup>ème</sup> du traitement mensuel brut /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90.47 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1800 €/an
- Avance sur redevance : 200 €/an
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)